

OBJET: Zone industrielle et artisanale du Chemin Finette.
Cession de terrains par baux à construction d'une durée de 40 ans.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession de terrains de la Zone artisanale et industrielle du chemin Finette, par baux à construction d'une durée de 40 ans, aux personnes et sociétés suivantes et dans les conditions fixées par le tableau ci-dessous:

Attributaire	Activité	Superficie à céder	Nbre d'emplois créés (ou transférés)	Prix de base pour calcul du loyer
RAYMOND Christophe Philippe	Menuisier	600m ²	2	44F/m ²
S E S (CAZAL)	Electro-Sanitaire	1000m ²	32	40F/m ²
GENERAL AUTOS	Récupération	2000m ²		44F/m ²
SCACCO Paul Alix (Madame)	Ferronnerie d'Art	800m ²	3	44F/m ²
MILANTA Guy	Electricien	600m ²	7	42F/m ²
BANA YACCOUB	Menuisier	800m ²	10	42F/m ²
HOARAU Camille	Garage motos	600m ²	2-3	44F/m ²

Je vous demande votre avis sur ces propositions et, le cas échéant, de bien vouloir m'autoriser à représenter la Commune dans les baux à construction à passer avec les intéressés.

Puis, il lit l'avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables. Toutefois, elles demandent qu'un contrôle annuel de la nature des implantations et des emplois créés soit assuré par la Mairie".

M. Marcel HOARAU - Il s'agit de baux à construction pour une zone artisanale. Ces baux sont accordés aux entrepreneurs qui créent des emplois. Ces prix ont déjà été discutés ; ce sont les bases des négociations qu'on a eues avec les intéressés. A l'avenir, on projette de pratiquer une augmentation de 1 % par mois pour les autres parcelles qui seraient traitées.

MIS AUX VOIX, LE RAPPORT AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

*VU. Et Reçu le 28 Novembre 1981.
P/le Prefet, le Secrétaire Général
Signé : Didier COLTIPAU
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Prefet, le Chef de Bureau délégué
Signé : Jacques LECOTE.*